

**Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal du 31 août 2015**

L'an deux mille quinze le trente et un août à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

Présents : Michel Arnould, Odile Arnould, Evelyne Cayrol, René Brouillard, Annie Carpentier, Stéphanie Fourdrin, Jean Ainesi, Jean Claude Lemercier, Francis Pagnier, Cécile Raguideau, Laurent Bommelaer, Edwige Fagot, Christophe Lamy, Marie France Merlin, Philippe Rabbe, Laurence Abena, Patrick Steffen.

Absents : Dolorès Baroin, Michel Biez, Patrick Urbano.

Absents et excusés : Yoann Boucly, Marie Claux, Dominique Coulet, Patrick Floury, Lysiane Grobon, Ferroudja Rahoui, Patrick Sauvage.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : Yoann Boucly à René Brouillard, Marie Claux à Cécile Raguideau, Lysiane Grobon à Christophe Lamy, Ferroudja Rahoui à Odile Arnould, Patrick Sauvage à Patrick Steffen.

Secrétaire de séance : Laurent Bommelaer.

Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de votants : 22

Date de convocation : 14 août 2015
Date d'affichage : 14 août 2015

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

Election du secrétaire de séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Laurent BOMMELAER aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur Jean-Claude Lemercier fait son entrée dans la salle du conseil à 20h12.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015 qui est approuvé par les membres présents et représentés à l'unanimité.

61-2015 – Surveillance et activités périscolaires pour les enfants de l'école maternelle durant la pause méridienne - Convention MJC

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée que le conseil municipal, par délibération en date du 09 juillet 2015, a décidé de confier à la « Maison des jeunes et de la culture de Verberie » le périscolaire durant la pause méridienne pour les enfants de l'école maternelle.
Il propose donc d'approuver la convention à venir.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention avec la MJC de Verberie organisant la surveillance pendant le déjeuner et la mise en place d'activités périscolaires pour les enfants de l'école maternelle durant la pause méridienne des jours scolaires,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à venir définissant les droits et les obligations de chacune des parties.

62-2015 - Fibres optiques – conventions avec le SMOTHD

Monsieur le Président de séance rappelle à l'assemblée que le syndicat mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD) a pour objet, dans le cadre de l'aménagement et du développement économiques du territoire, d'exercer en lieu et place de ses membres, l'étude, la coordination et le suivi de l'établissement des infrastructures et réseaux publics et privés de communications électroniques à haut et très haut débit sur le territoire du département de l'Oise.

Il est notamment en charge de mettre en œuvre le programme Oise très haut débit visant à déployer en dix ans un réseau très haut débit de technologie FTTH sur 641 communes de l'Oise. Ce réseau, entièrement nouveau, repose sur un ensemble d'ouvrages de communications électroniques permettant d'assurer la couverture intégrale en très haut débit de ces 641 communes.

Ainsi, un certain nombre de nœud de Raccordement Optique NRO et de points de mutualisation ou SRO (Sous Répartiteur Optique) doivent être implantés sur le territoire départemental afin de gérer un ensemble de plaques homogènes de logements, plaques le plus souvent composées de plusieurs communes.

La deuxième année de déploiement du programme Oise très haut débit prévoit donc l'implantation de 8 NRO dont 1 sera établi sur la commune de Verberie et 130 SRO dont 5 seront établis sur la commune de Verberie.

L'implantation du bâtiment pour le Shelter NRO est prévue route de Pont, sur une surface d'environ 25 m².

L'implantation des 5 armoires techniques SRO, d'une surface d'environ 4 m² chacune, est prévue :

- Route de Pont (même position que le NRO)
- 19 Rue des Remparts
- RD 123
- Rue Saint Nicolas
- Rue du Port

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité :

- décide de conclure avec le SMOTHD deux conventions d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 20 ans afin de :

- 1) l'autoriser à construire 1 NRO
- 2) et d'implanter 5 SRO sur les parcelles mentionnées ci-dessus.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions à venir.

63-2015 - Pass permis citoyen

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le conseil départemental de l'Oise a instauré une nouvelle politique d'aide au financement du permis de conduire.

Le Département accorde une aide financière pour le permis de conduire de 600 € aux jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou association.

La volonté du conseil départemental est double : « être aux côtés de nos jeunes pour financer ce passeport facilitant l'insertion professionnelle mais aussi de renforcer l'esprit citoyen et créer du lien social. La citoyenneté, c'est d'abord de la réciprocité, des droits et des devoirs. Si nous créons un nouveau droit, un nouveau devoir y correspond. »

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide :

- de devenir partenaire du conseil départemental en participant à cette opération et en accueillant des jeunes dans le cadre de ce dispositif,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat « pass permis citoyen » à venir conclue entre le Département de l'Oise, la Commune et le jeune bénéficiaire.

64-2015 - Location de la salle de la ferme du château d'Aramont

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'il est saisi d'une demande émanant du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour une location de la salle de la ferme du château d'Aramont.

Le CNFPT n'utiliserait la salle que quelques heures en journée les 19, 20 et 26 novembre 2015 pour une vingtaine de stagiaires.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide de louer la salle de la ferme du château d'Aramont au CNFPT (Délégation régionale de Picardie) au tarif forfaitaire et exceptionnel de 200 € par jour soit 600 € pour les 19, 20 et 21 novembre 2015.

Commission « bâtiments et espaces verts » - remplacement d'un membre

Ce point est retiré de l'ordre de jour.

Cette commission après la démission de Madame Barat comporte 8 membres tout comme les autres commissions. Il n'est pas utile de renommer un membre.

65-2015 - Commission communale « activités économiques » - remplacement d'un membre

Monsieur le Président de séance, suite à la démission de Madame Martine Barat, membre de la commission « activités économiques », propose à l'assemblée de procéder à son remplacement au sein de ladite commission.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, procède à l'élection du nouveau membre.

Est élue (à l'unanimité) : Madame Edwige Fagot.

66-2015 - Commission chargée du Plan Local d'Urbanisme – remplacement d'un membre

Le conseil municipal, vu la délibération n°24/2014 en date du 10 avril 2014, considérant la démission d'un membre suppléant, Madame Martine Barat, décide qu'il sera procédé au remplacement du membre suppléant démissionnaire, Madame Martine Barat, composant la commission suivant les modalités prévues à l'article L 2121-21 du CGCT.

A l'issue du scrutin, est élue (à l'unanimité) :

Membre suppléant : Madame Odile Arnould

67-2015 - Commission d'appel d'offres – remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, la commission d'appel d'offres a été constituée par délibération en date du 10 avril 2015 et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commune compte plus de 3.500 habitants,

Considérant qu'à la suite à la démission d'un membre suppléant, Madame Martine Barat, il convient de procéder à son remplacement,

Où l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection du membre suppléant démissionnaire de la commission d'appel d'offres,

Membre suppléant :

Nombre de votants : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

Sièges à pourvoir : 1

est proclamé élu (à l'unanimité) le membre suppléant suivant :

- Annie Carpentier.

68-2015 - Régie municipale

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée qu'une délibération a été prise par le conseil municipal le 16 juin 2015 créant une régie de recettes.

Or le conseil municipal, par délibération en date du 25 avril 2014, a chargé le Maire par délégation de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Il propose donc d'annuler cette délibération prise illégalement.

Le conseil municipal, où l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité, décide d'annuler la délibération du 16 juin 2015 pour cause d'illégalité.

Grdf – compte rendu de l'activité de la concession 2014

Monsieur le Président de séance, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la nécessité de présenter annuellement le rapport de concession élaboré par un concessionnaire, communique à l'assemblée le rapport de concession établi par GRDF pour l'exercice 2014 afin que les membres puissent en prendre acte.

SE 60 – rapport d’activités 2014

Monsieur le Président de séance, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et considérant la nécessité de présenter annuellement le compte rendu d’activité qui répertorie les missions et les actions menées par le syndicat d’Energie de l’Oise (SE 60), communique donc à l’assemblée le rapport d’activité de l’exercice 2014 afin que les membres puissent en prendre acte.

Association des maires de France – action nationale

Monsieur le Président de séance donne lecture à l’assemblée de la lettre envoyée par l’Association des Maires de France (AMF) en date du 29 juin 2015.

Il informe que la commune s’associera à la journée nationale d’action prévue le samedi 19 septembre 2015 au regard des baisses de dotations de l’Etat et du projet de loi de finances 2016. Des actions seront organisées durant cette journée à la mairie afin d’informer et de sensibiliser la population sur la gravité de la situation actuelle des collectivités.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du n°61/2015 à 68/2015.

M. ARNOULD	L. ABENA	J. AINESI	O. ARNOULD	E. FAGOT
D. BAROIN <i>absente</i>	M. BIEZ <i>absent</i>	L. BOMMELAER	Y. BOUCLY <i>Absent et excusé</i>	R. BROUILLARD
A. CARPENTIER	E. CAYROL	M. CLAUX <i>absente et excusée</i>	D. COULLET <i>absente et excusée</i>	P. FLOURY <i>absent et excusé</i>
S. FOURDRIN- DELBART	L. GROBON <i>absente et excusée</i>	C. LAMY	J.C. LEMERCIER	M.F MERLIN

F. PAGNIER	Ph. RABBE	C. RAGUIDEAU- DAVIDOVICS	F. RAHOU <i>absente et excusée</i>	P. SAUVAGE <i>absent et excusé</i>
P. STEFFEN	P. URBANO <i>absent</i>			

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 31 aout 2015 2015 a été affiché à la porte de la mairie le 9 septembre 2015.